

221C2566
FR0000030827-OP032-AS19

30 septembre 2021

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.



1. Le 30 septembre 2021, BNP Paribas, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Schneider Electric Industries SAS¹ a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société IGE+XAO, en application de l'article 233-1, 1° du règlement général. L'offre a été annoncée le 20 juillet 2021 (cf. D&I 221C1812 en date du 20 juillet 2021).

L'initiateur détient à ce jour 883 876 actions IGE+XAO représentant 1 767 752 droits de vote, soit 67,76% du capital et 78,34% des droits de vote de cette société².

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir, au prix de **260 €par action**, la totalité des 416 071 actions IGE+XAO non détenues par lui³, représentant 31,89% du capital de cette société⁵.

L'initiateur prendra à sa charge dans le cadre d'une procédure de semi-centralisation les frais de négociation (frais de courtage majorés de la TVA y afférente) des actionnaires vendeurs à hauteur de 0,3% du montant de l'ordre, dans la limite de 150 €par dossier.

En application des articles 237-1 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, à l'issue de la clôture de l'offre, et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions IGE+XAO non présentées à l'offre, au prix de 260 €par action.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Le projet de note en réponse de la société IGE+XAO sera déposé ultérieurement (cf. notamment article 231-26 I, 3° du règlement général).

2. Conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, l'initiateur envisage la possibilité, jusqu'à la date d'ouverture de l'offre, de se porter acquéreur de titres IGE+XAO, à savoir dans la limite de 124 821 actions IGE+XAO, sur la base d'un ordre libellé au prix de l'offre.
3. Les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres IGE+XAO sont applicables.

¹ Société détenue à 100% par la société Schneider Electric SE.

² Sur la base d'un capital composé de 1 304 381 actions représentant 2 256 580 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Etant précisé que les 4 434 actions IGE+XAO détenues en propre par la société ne seront pas apportées à l'offre publique.